



AVIS PUBLIC est par la présente donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 7 septembre 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 14-2021 : Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 9 SEPTEMBRE 2021

Valérie Fournier
Greffière